



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 03 avril 2018 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil - Mairie de Jarnioux

Présents :

M. AUJOGUE Yvan, M. BOLAC Jean-Christophe, M. BOST Joël Pierre, Mme CHAPPELAND Dominique Alice Marie, M. DE CHALENDAR Yves, Mme DESSAINTJEAN Agnès, M. DURAND Brice Jacques, M. GOUTTENOIRE Bruno, M. LE GOFF Dominique, Mme PEROTTI Eliane Anne Marie, Mme PRISSET Bénédicte Lucienne, Mme TUM Audrey

Procuration(s) :

M. BOUET Xavier donne pouvoir à M. AUJOGUE Yvan, Mme VIDAL Nathalie Maria Christine donne pouvoir à M. BOLAC Jean-Christophe

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. BOUET Xavier, M. MARTINEZ Daniel Antoine Roger, Mme VIDAL Nathalie Maria Christine

Secrétaire de séance : M. BOST Joël Pierre

Président de séance : M. DE CHALENDAR Yves

1 - Adoption du Procès Verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2018

Le Procès Verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2018 est adopté.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Affectation des résultats budgétaires 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur de CHALENDAR, Maire, après avoir approuvé le Compte Administratif 2017 le 13 mars 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement **16 980,02 €**
- un excédent reporté de : **146 942,47 €**

Soit un EXCEDENT de fonctionnement cumulé de **129 962,45 €**

- un excédent d'investissement de : **539 342,81 €**
- un déficit des restes à réaliser de : **321 004,00 €**

Soit un EXCEDENT de financement de : **218 338,81 €**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2017 : EXCEDENT **129 962,45 €**

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) **0,00 €**

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) **129 962,45 €**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT **539 342,81 €**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Adoption du Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire insiste sur la précarité de l'équilibre budgétaire et tient à rappeler le déficit de fonctionnement 2017 d'un montant de 16 980,02 euros.
Il donne la parole à Monsieur Brice DURAND, Adjoint en charge des Finances, pour présenter le Budget Primitif 2018.

Monsieur Brice DURAND présente les différentes parties du budget.

1. FONCTIONNEMENT :

a. Dépenses :

Le montant total des dépenses réelles s'élève à 363 732,65 €
Auquel il convient d'ajouter les dépenses d'ordre pour un montant de 116 046,80 €
Soit un montant total de dépenses de fonctionnement de **479 779,45 €**

b. Recettes :

Le montant total des recettes s'élève à 349 817,00 €
Auquel il convient d'ajouter un report d'excédent de fonctionnement de 129 962,45 €
Soit un montant total de recettes de fonctionnement de **479 779,45 €**

2. INVESTISSEMENT :

a. Dépenses :

Le montant total de dépenses d'investissement de **1 092 029,51 €**

b. Recettes :

Le montant total des recettes s'élève à 436 639,90 €
Auquel il convient d'ajouter un report d'excédent d'investissement de 539 342,81 €
Auquel il convient d'ajouter des opérations d'ordre pour un montant de 116 046,80 €
Soit un montant total de recettes de fonctionnement de **1 092 029,51 €**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à la majorité, D'APPROUVER le Budget Primitif 2018.**

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 1, Abstention : 0)

4 - Demandes de subvention

Monsieur le Maire fait part de trois demandes de subvention reçues en Mairie après le vote du Conseil Municipal qui a eu lieu le 13 mars 2018.

Il s'agit de :

- AGIVR reçue le 19 mars 2018
- AMCOPIDO (Collège des Pierres Dorées) reçue le 26 mars 2018
- UNIVERS MAGIQUE reçue le 3 avril 2018

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité de REJETER les 3 demandes de subvention.**

VOTE : Rejetée

5 - Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018, à savoir, au même montant que pour l'année 2017 :

- taxe d'habitation : 16,50 %
- taxe foncière bâtie : 17,10 %
- taxe foncière non bâtie : 17,75 %

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité de MAINTENIR pour l'année 2018, les taux d'imposition suivants :**

- **taxe d'habitation : 16,50 %**
- **taxe foncière bâtie : 17,10 %**
- **taxe foncière non bâtie : 17,75 %**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Fiscalisation des charges dues au SYDER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du montant de la contribution 2018 demandée à la commune de Jarnioux par le SYDER soit 21 168,51 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE :**

- **d'accepter le montant de la contribution 2018 demandée par le SYDER soit 21 168,51 €**
- **de fiscaliser la totalité de cette contribution.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Informations diverses

- Messieurs LE GOFF et DURAND informent qu'une réunion technique a eu lieu avec le SYDER suivie d'une visite de la commune. Il sera dorénavant possible d'équiper la commune en ballons fluo et LED sans pour autant changer toutes les lignes électriques. Une réunion sera programmée afin de présenter différents modèles d'éclairage.
- Monsieur le Maire rappelle l'invitation des Sénateurs du Rhône le 7 avril prochain. Il fait également part de l'invitation du SYTRAIVAL pour la porte ouverte de la plate-forme de compostage à Arnas qui aura lieu le samedi 7 avril 2018 à 12h.
- Monsieur le Maire propose de voter une motion à la mémoire du Colonel Arnaud BELTRAME décédé lors de l'attaque terroriste du 23 mars 2018 :

Le Conseil Municipal de Jarnioux, lors de sa réunion de ce jour, assure la Gendarmerie Nationale de sa solidarité pour les moments douloureux qu'elle vient de connaître.

Il admire, avec respect le sacrifice du Colonel Arnaud BELTRAME, qui n'a pas hésité à donner volontairement sa vie pour sauver un otage.

Le Conseil Municipal renouvelle à la Brigade du Val d'Oingt toute sa reconnaissance.

- Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu d'un habitant de la commune suite aux précisions apportées lors du Conseil Municipal du 13 mars 2018 concernant la mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes pour une réception organisée à l'issue de la célébration des funérailles d'un habitant de la commune. L'ensemble des membres du Conseil confirme sa position et précise que certains cas pourront être étudiés spécifiquement.
- Monsieur AUJOGUE informe qu'il a reçu plusieurs demandes de la part d'habitants de la commune afin de savoir si l'installation d'un columbarium au cimetière communal était prévue. Monsieur le Maire indique que le sujet fait l'objet d'une fiche dans le cadre de l'Agenda 21.

- Madame DESSAINTJEAN indique que la bouche d'égout située route des Pierres Dorées n'a toujours pas été réparée et souhaite savoir où en est le dossier.
Monsieur le Maire lui indique qu'il a encore relancé le SMAPS, seul gestionnaire de ce dossier et qu'une expertise est en cours.

Fin de séance à 22 heures

Fait à JARNIOUX
Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line, a horizontal line, and a diagonal line extending to the right, with a small loop at the end.